

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

(affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Étaient présents** : M. DEMELUN Alain, Maire – M. PATY Claude – M. ROUX Patrice – Mme JUGET Christiane, Adjointes au Maire – Mme DUFFAULT Annie (*absente à la première question à l'ordre du jour*) – Mme BERTIN Sandrine – M. BOURGEOIS Grégory - Mme PORREAUX-MAQUART Séverine – M. DUSSAUD Dominique – Mme FLORENCE Marie-Thérèse – Mme DENIS Rose-Marie – Mme TOURTE Martine, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents** : – Mme BEAULIEU Christine (*excusée*) – M. LEGOUGE Pierre (*excusé*) – Mme DUPLOUY Valérie (*excusée avec pouvoir donné à Mme PORREAUX-MAQUART*)

Mme Sandrine BERTIN a été élue secrétaire

DÉLIBÉRATIONS

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité:

- I **APPROUVE** le Compte Administratif de la commune pour l'exercice **2014**, dressé par le Maire, ainsi que le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal, qui font apparaître un excédent de clôture de **351 469,78 €**
- II **PROCÈDE** à l'affectation des résultats d'exploitation **2014**
- III **VOTE** le Budget Primitif **2015** de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :
- **748 802,00 €** pour la section de Fonctionnement
  - **327 978,00 €** pour la section d'Investissement
- IV **FIXE** les taux des quatre taxes directes locales pour l'exercice **2015** sans augmentation par rapport à l'exercice précédent.
- V **DÉCIDE** de se dessaisir du solde de la dotation « Fonds d'Amorçage – réforme du rythme scolaire » au profit du Syndicat Intercommunal des Écoles du Bresmont.
- VI **DÉCIDE** de prendre en charge à la section d'Investissement du Budget Communal 2015, les dépenses suivantes :
- Effacement des réseaux rue Jacquine
  - Élaboration du Plan Local d'Urbanisme (en remplacement du P.O.S.)
  - Relevage des concessions abandonnées dans le cimetière communal
  - Création d'un parcours santé
  - Restauration de la toiture de la sacristie de l'église
- VII **DÉCIDE** de modifier l'article 13 du règlement de location du Foyer polyvalent de Loisirs pour ce qui concerne les tarifs de location

QUESTIONS DIVERSES

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- I **FAIT** le choix de la couleur de la peinture pour rénover les menuiseries du Foyer Polyvalent de Loisirs

INFORMATIONS

Le CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE :

- I De la reprise de la procédure engagée à l'encontre des contrevenants au code de l'urbanisme, route du Chevinois.
- II De la procédure en cours concernant la détérioration du portail du bâtiment du service technique communal

La séance a été levée à 22 h 10

Fait à La Brosse-Montceaux le 09 avril 2015

Le Maire,  
**A. DEMELUN**

